

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE**

Lyon, le 13 mai 2005

Secrétariat d'Emmanuel Fraisse  
Mireille Amarnier

Tél : 04 72 76 61 02  
Fax : 04 72 76 61 06  
[mireille.amarnier@inrp.fr](mailto:mireille.amarnier@inrp.fr)

Le Directeur

à

Mesdames et Messieurs, les personnels de  
l'INRP

N/Réf / Dir/EF/MA-2005-1977

Chers collègues,

Deux ans après la signature de son premier contrat d'objectifs, l'INRP est entré dans la préparation du suivant. Alors que le contrat signé au printemps 2003 était largement consacré à la transformation et à la délocalisation de l'institut, le second devra assurer sa pérennité, son rayonnement et son dynamisme.

La notion de contractualisation commence, avec celle d'évaluation et de responsabilité qui en sont indissociables, à s'inscrire dans le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur français. Encore faut-il préciser les réalités que recouvrent ces termes. Avant toute négociation et tout engagement, la contractualisation est d'abord un effort interne de définition et de construction d'un projet qui passe par un diagnostic préalable portant sur l'activité récemment développée. Quant à la responsabilité, c'est en définitive, à tous les niveaux et pour l'ensemble des personnels, cette capacité de chacun à rendre compte de son activité qui assure le sens collectif de l'action et le bien-fondé des initiatives personnelles.

Il s'agit donc pour nous, après avoir estimé le chemin parcouru et relevé nos forces et faiblesses dans la mise en œuvre du précédent contrat, de nous projeter vers ce que doit être l'institut dans les années à venir avant de soumettre ce projet à nos tutelles.

Pour l'INRP, établissement public administratif dont le potentiel a été préservé au long des dernières années et qui bénéficie d'importants investissements, la question centrale ne porte pas tant sur l'éventuelle dévolution de moyens nouveaux que sur l'utilisation rénovée des moyens dont il dispose au service d'un projet conforme aux attentes de nos tutelles et porteur d'un sens pour les personnels et nos partenaires. Assurément la direction de l'institut s'efforcera de convaincre ses tutelles du bien-fondé de telle ou telle aide supplémentaire ; Mais une telle demande n'aura de sens que si elle s'inscrit bien dans le projet d'ensemble qu'il nous faut construire collectivement dès maintenant.



**INRP**  
19, mail de Fontenay  
BP 17424  
69347 Lyon cedex 07  
Tél. 33 (0)4 72 76 61 00  
Fax 33 (0)4 72 76 61 10  
[contact@inrp.fr](mailto:contact@inrp.fr)  
N°SIREN 180 043 044

Nécessairement inscrit dans la logique du précédent, le nouveau contrat devra le prolonger, en modifier certains aspects et ouvrir quelques voies nouvelles. Le document qui vous est proposé en annexe à cette lettre est un point de départ. Texte de cadrage appuyé sur l'attente et la volonté des tutelles, il propose quelques analyses générales, offre un bref regard sur l'état de l'institut, et suggère des orientations pour définir l'action et le visage de l'INRP à l'horizon 2010.

Reste à définir une méthode et un calendrier. Dans les deux cas, il s'agit d'associer, de manière souple et diversifiée, personnels, instances et partenaires de l'institut. En interne, la méthode devra faire alterner différents types d'approches : information générale, travail de groupe au plan de l'institut comme des unités et services, pilotage et coordination. Dans sa dimension externe, le processus d'élaboration de son contrat doit conduire l'institut à s'ouvrir plus encore au regard et aux suggestions d'autrui tout en lui permettant d'être reconnu comme un partenaire légitime et utile dans le domaine de la recherche en éducation. Quant au calendrier, il marque bien trois phases distinctes dans le processus en cours : à celle de la discussion interne, succédera celle de l'intervention des instances suivie de la remise à la fin 2005 du projet de contrat à la Direction de l'enseignement supérieur et des autres tutelles de l'institut. Viendra ensuite le temps des navettes et des amendements qui permettra, à l'automne 2006, la signature du contrat définitif.

Je vous remercie de votre participation à cette démarche exigeante mais décisive pour notre établissement et notre projet communs

Emmanuel Fraisse